

# Conseil Communautaire

## Délibération n°2662025

### Vendredi 19 décembre 2025 – 15h00



L'an deux mille vingt-cinq et le 19 décembre à 15h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Vérargues, commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de monsieur Jérôme Boisson, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Stéphane DALLE, Mmes Catherine MOREL SAVORNIN, Viviane BONFILS, Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, M. Laurent GRASSET, Mme Isabelle AUTIER, M. Nouredine BENIATTOU, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. David COULOMB, Joël INGUIMBERT, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Christophe CALVET, Yves PERSON, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, M. Patrick MARY représenté par Jacques GRAVEGEAL, Mme Paulette GOUGEON représentée par Jérôme BOISSON, Mme Marie PAPAÏX représentée par Laurent GRASSET, Mme Annabelle DALLE représentée par Nouredine BENIATTOU, Mme Corine POLERI représentée par Stéphane ALIBERT, M. Cyril BARABTO représenté par Danielle RAZIGADE, Mme Marie PELLET-LAPORTE représentée par Fabrice FENOY, M. Norbert TINEL représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Julie CROIN représentée par David COULOMB, M. Francis GARNIER représenté par Viviane BONFILS, M. Yves QUESADA représenté par Christophe CALVET, Mme Martine DUBAYLE CALBANO représentée par Yves PERSON, Mme Cécile VASSE représentée par Isabelle DE MONTGOLFIER.

**Absents excusés :** Mme Véronique MICHEL, MM. Pascal CHABERT, Michel GALKA, Jean-Pierre BERTHET, Michel CRECHET, Claude REMESY, Fabrice FENOY, Mme Joëlle RUIVO et M. Laurent AJASSE.

**Secrétaire de séance :** Mme Dominique LONVIS.

---

#### Objet : Avenant n°1 au contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Lunel

**Monsieur Nouredine Beniattou, Vice-Président délégué à la Politique de la Ville,** rappelle que le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » de Lunel Agglo, signé le 30 octobre 2024, associe l'ensemble des partenaires institutionnels et bailleurs sociaux disposant d'un patrimoine sur le quartier prioritaire « Centre et Périphérie » de Lunel. Il traduit la volonté partagée de l'État, de Lunel Agglo, de la ville de Lunel et de l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs de lutter contre les inégalités territoriales et sociales, en intervenant dans le quartier prioritaire.

FDI Habitat, bailleur social disposant de 53 logements dans le Quartier Politique de la Ville (QPV) « Centre et Périphérie » de Lunel, intervient sur les enjeux de cadre de vie, de Gestion Urbaine de Proximité (GUP), de tranquillité résidentielle et de cohésion sociale.

Afin de formaliser son rôle au sein des dispositifs de la politique de la ville, l'avenant n°1 propose d'intégrer le bailleur FDI Habitat en tant que signataire à part entière.

FDI Habitat s'engage notamment à :

- participer aux instances de pilotage et aux actions GUP,
- contribuer à la programmation annuelle du Contrat de Ville,
- mettre en œuvre des actions renforcées dans ses résidences en QPV,
- et à signer, avant fin 2025, la convention d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

L'intégration de FDI Habitat renforce la coordination locale avec les bailleurs sociaux et consolide les moyens mobilisables dans le cadre du Contrat de Ville, du Projet de Renouvellement Urbain et de la

démarche de Gestion Urbaine de Proximité et de suivi de l'abattement de la Taxe Foncière pour le Patrimoine Bâti (TFPB).

**Monsieur le Président** demande au conseil de se prononcer.

Où l'exposé de **Monsieur le Vice-Président** et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 2 abstentions Mme Julia Plane et M. Claude Chabert) :

**APPROUVE** l'avenant n°1 intégrant FDI Habitat comme signataire au Contrat de ville 2024-2030,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lunel Agglo  
Conseiller Départemental  
de l'Hérault



POUR EXTRAIT CONFORME

Dominique LONVIS  
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 05.01.26  
Publication du

Envoyé en préfecture le 05/01/2026  
Reçu en préfecture le 05/01/2026  
Publié le  
ID : 034-243400520-20260105-2662025-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex